

*Mairie de Fontenay le Vicomte***DÉCISION DU MAIRE****CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRACIEUX DE LA
SALLE POLYVALENTE « LES VIGNES »
À L'ASSOCIATION FONTENAY ARTS****N° 2023/17****Le Maire de Fontenay le Vicomte,****VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;**VU** la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020, modifiée par délibération du 19 juin 2020, portant délégations de pouvoirs au Maire et lui permettant notamment de décider de la conclusion de louage de choses n'excédant pas 12 ans ;**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite soutenir l'association FONTENAY ARTS dans la poursuite de ses objectifs en mettant à disposition la salle polyvalente LES VIGNES, à titre gratuit, afin qu'elle y enseigne la musique, le chant et les arts plastiques ;**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de passer une convention avec cette association ;**DÉCIDE****Article 1 :** De signer la convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle polyvalente LES VIGNES, avec l'association FONTENAY ARTS, représentée par son Président Monsieur Martial ZAREMBA, dont le siège social est situé 14 rue de la Salle à FONTENAY-LE-VICOMTE (91540), afin que cette association y enseigne la musique, le chant et les arts plastiques.**Article 2 :** De signer un Contrat d'Engagement Républicain des associations bénéficiant de subventions publiques conformément au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021.**Article 3 :** De mettre à la disposition de l'association FONTENAY ARTS la salle polyvalente LES VIGNES tous les jeudis de 14h30 à 18h00. La mise à disposition de la salle polyvalente débutera le 1^{er} septembre 2023 et est consentie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Fait à Fontenay-le-Vicomte,

Le 22 septembre 2023

Le Maire
Valérie MICK RIVES